

# Sur Le Vif

L'actualité trimestrielle du Groupe PEACE

Juillet 2020

numéro  
**75**



**Edito**

Lorsque vous lirez cet éditto cela fera 4 mois que nous vivons avec le COVID-19. Ces 4 mois ont été difficiles pour tous.

Si certaines professions ont été, officiellement ou par médias interposés, remerciées régulièrement pour avoir continué à travailler pendant la pandémie, **la filière viande a plutôt été montrée du doigt du fait de contaminations dans des abattoirs ou ateliers de découpe.**

Aussi, je voudrais **vous remercier pour le courage dont vous avez fait preuve pendant ces 4 mois.** Les conditions de travail ont fait qu'il n'était pas facile pour vous de venir chaque jour sur votre site et de travailler avec un maximum de sécurité.

**Merci aussi au Service Sécurité groupe** qui vous a accompagnés tout au long de cette période et vous a aidé dans votre quotidien. Le bilan pour le groupe est **plus que satisfaisant.** Nous avons eu seulement 7 cas avérés de COVID répartis sur 4 sites. Nous avons également confiné les salariés ayant été en contact avec ces 7 cas. Aujourd'hui, l'ensemble des salariés est au travail et l'activité est revenue à son niveau d'avant COVID.

Pour autant, il faut absolument que vous restiez vigilants et que vous continuiez à maintenir les bons gestes et la distanciation nécessaire. En effet, le COVID n'a pas disparu et il faut rester très prudent.

Vous allez bientôt partir en vacances, là aussi il va falloir que vous soyez **vigilants.** Bien sûr en vacances ce n'est pas facile et même encore moins facile de s'imposer le masque, le gel et la distanciation mais c'est **indispensable.**

Merci encore à chacun d'entre vous pour votre implication, passez de bonne vacances et revenez-nous bronzés et reposés.

Lionel LAURENT  
Dirigeant Groupe

**Comité de rédaction :**  
Julie GONZALEZ - Cyril GRAFF  
Lionel LAURENT - Louise NICOLAS  
Marc PETRY - Sylvie RICHARD  
Avec la participation de Justine CASSIN

**Conception graphique :**  
Julie GONZALEZ

Dans ce numéro...  
Actu filière **M.E.R.C.I.**  
Métier Groupe  
Santé & Sécurité  
Actu sociétés  
Parc auto  
Site de Production  
Actions sociales  
Action Logement  
Coronavirus  
Heureux événements  
Mise au vert  
CPF

Merci à tous ceux qui ont contribué à ce numéro.

## COVID-19 : les principaux impacts du confinement sur la filière viande bovine.

Les mesures de confinement mises en place dans la quasi-totalité des pays européens pour lutter contre le Covid-19 ont eu de multiples conséquences sur le marché de la viande bovine. Dans un webinaire réalisé le 28 mai dernier, Caroline MONNIOT, chef de projet conjoncture viande bovine à l'Idele, a fait un bilan sur la situation dans l'Union européenne.

Le confinement généralisé a mis un coup d'arrêt brutal à la restauration hors domicile (RHD) et a bousculé les débouchés habituels. « Dans un pays comme l'Espagne, presque 50% des dépenses alimentaires sont réalisées hors domicile, 34% en Italie, 28% en France, 26% en Allemagne, et 21% en Grèce », explique Caroline MONNIOT. D'autant plus que « ce qui est dépensé par les touristes n'est pas pris en compte, alors que c'est considérable ». Les principales conséquences sont :

- **Report sur la consommation à domicile**

Un report de la consommation hors domicile s'est fait sur la consommation à domicile, donc sur les achats des ménages et sur les ventes des boucheries et des supermarchés.

- **Perte de valeur des pièces d'ailoyau**

Dans plusieurs états, le report de consommation s'est fait principalement sur la viande hachée. C'est le cas notamment en France, au Royaume-Uni ou encore au Pays-Bas. En moyenne sur les semaines 12 à 19, les ventes de viande hachée fraîche ont progressé de 30% dans l'Hexagone et celles de viande hachée surgelée, de 51%. « Mais les pièces d'ailoyau souffrent, puisque l'entrecôte, le filet, le faux-filet, ce sont des pièces qui se consomment essentiellement au restaurant. »



- **Perte de valeur sur les cuirs et les abats**

Au cours de la crise sanitaire, la valorisation des cuirs et des abats a été également perturbée. « Au Royaume-Uni, le prix du cuir est passé sous la barre des 15 US\$ / pce en mai 2020. »

- **Ralentissement des abattages**

Ce ralentissement a lieu « en particulier dans les pays qui sont de gros exportateurs et qui de ce fait ont perdu des débouchés importants ». En Irlande par exemple, la baisse des abattages tous bovins confondus sur les semaines 13 à 20 atteint 16% par rapport à 2019. En Allemagne, le recul est similaire : -17%. « On ne s'en sort pas si mal en France, parce qu'on est un pays qui consomme de la viande bovine. » D'où une baisse de « seulement » 7%.

Pour autant, **ces chiffres sont à « relativiser »** : « On s'attendait de toute façon à une baisse de production dans beaucoup d'États membres cette année ». En France, -2% étaient prévus, comme en Allemagne et en Irlande. Les experts qui s'étaient réunis à Bruxelles début mars, donc sans tenir compte de l'impact Covid-19, prévoient déjà une baisse de production pour 2020 de l'ordre de 1%.

Source : [www.web-agri.fr](http://www.web-agri.fr)

## L'utilisation des dénominations animales pour les produits végétaux désormais interdite et saluée par Interbev et Inaporc.

La proposition de loi « relative à la transparence de l'information sur les produits alimentaires » a été définitivement adoptée le 27 mai 2020 à l'Assemblée Nationale et, avec elle, une disposition importante visant l'interdiction de l'utilisation des dénominations animales (steak, filet, saucisse...) pour les produits contenant des protéines végétales.

Les Interprofessions Interbev et Inaporc se félicitent de l'adoption de cette mesure législative « qui apportera, lorsqu'elle sera appliquée, un vrai progrès en matière de transparence de l'information délivrée au consommateur. C'est pourquoi, elles demandent au Gouvernement de prendre sans attendre le décret d'application de cette mesure pouvant être mise en place rapidement par la



France » indiquent dans un communiqué les Interprofessions. En effet, cette dernière n'est pas dans l'obligation d'attendre une éventuelle évolution du droit européen pour imposer cette interdiction, nécessaire afin de limiter tout risque de tromperie du consommateur, sur son marché.

Source : [www.agro-media.fr](http://www.agro-media.fr)

# Quels métiers dans le Groupe ?



## Agent de conditionnement

Kévin DEGRUSSE

Kévin a rejoint la société TRADEVIA le 12 février 2020 et travaille sur le site GESLER à Haut-Valromey (01-France).

### **Définition du poste :**

Au sein d'un atelier de découpe, il est chargé de différentes opérations sur les produits : pesée, conditionnement, étiquetage, rangement en caddies, bacs, cartons, palettisation...

### **Activités principales :**

- A la prise de poste, il vérifie l'état de fonctionnement et de propreté des matériels et équipements, il s'informe du travail à effectuer (planning, cahiers des charges...)
- Il tient son poste selon les modes opératoires définis, dans le respect des objectifs de qualité, de productivité, de rendement matière et dans le respect des consignes d'hygiène/sécurité et de traçabilité
- Il assure à son niveau la gestion des déchets
- Il entretient son matériel individuel
- Il contrôle à son niveau la qualité de son travail
- Il effectue le rangement/pré-nettoyage de son poste

### **Connaissances :**

- Connaissance de base des différents types de produits conditionnés
- Connaissance de base du fonctionnement des machines utilisées
- Connaissance des règles d'hygiène (produit, process, locaux, matériels, individu) et des principes de nettoyage/désinfection
- Connaissance de base des différents types de déchets (traitement, destination...)
- Connaissance des principales anomalies visuelles, causes de saisie ou d'ablation
- Connaissance des règles de sécurité (individuelles et collectives : risques et mesures de prévention)
- Connaissance des principes de traçabilité liés à son activité
- Connaissance de l'incidence économique d'une bonne présentation des produits sur leur valorisation ultérieure

### **Savoir-faire :**

- Entretien son matériel
- Maîtriser l'utilisation des machines
- Tenir son poste dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité, de traçabilité
- Adapter ses modes opératoires en fonction du mode de conditionnement à réaliser
- Veiller à obtenir une qualité optimale de présentation du produit
- Réaliser les opérations dans le respect des exigences de productivité
- Repérer les anomalies sur le produit et les dysfonctionnements sur le matériel et intervenir en fonction des procédures en vigueur
- Trier les déchets en fonction de leur origine et de leur destination
- Maintenir son poste, son équipement et son matériel dans un état de rangement et de propreté satisfaisant

## L'échauffement musculaire, un outil en matière de prévention des TMS !

Nous comparons régulièrement nos collaborateurs (désosseurs, pareurs, machinistes...) à des sportifs car nos métiers nécessitent des mouvements et gestuelles qui s'apparentent à ceux pratiqués lors de certaines activités sportives. A l'image de ce qui se fait en milieu sportif, nous sommes convaincus qu'une activité professionnelle comme la nôtre ne peut s'exercer sans avoir réalisé au préalable une forme d'échauffement musculaire.

C'est en suivant cette idée que le service Sécurité & Santé au Travail d'un de nos Clients, la société **ELIVIA basée à Mirecourt, a mis en place un échauffement avant la prise de poste**. En tant que prestataire de service, et partenaire des démarches Sécurité & Santé au Travail, TRADEVIA a pris part à cette démarche et a mis en application l'échauffement musculaire.

Cette action de prévention vise **en particulier les membres supérieurs**, avec notamment des petits exercices ciblés autour des épaules, coudes, bras et poignets. Cela permet au corps de **se préparer**, de rentrer progressivement en action et de ne pas commencer la journée de travail directement « à froid » et prendre le risque de forcer et de se blesser.



**Cet outil cible en particulier le risque TMS et l'ensemble des douleurs et lésions de type musculaires.** Il n'est pas toujours simple de lutter contre ces risques, mais la partie « préparation » avant la prise de poste peut s'inscrire comme le 1er pas vers une démarche plus globale de prévention.

Au-delà de l'aspect prévention, ce type d'action permet également de créer une **cohésion entre les équipes**, et ces temps pris ensemble sont très importants pour « souder » les équipes et apporter de la bonne humeur dès le début de la journée de travail.

Pour compléter la démarche « prévention TMS », il nous faut également travailler et progresser sur la **polyvalence de nos collaborateurs** : en effet, c'est aussi en changeant régulièrement de gestuelle que nous réduirons les risques liés aux TMS et autres douleurs musculaires. Ce point nécessite une implication de notre encadrement, autant dans l'identification des compétences que dans la mise en place de cette polyvalence au quotidien.

Saluons donc cette démarche et l'ensemble de nos collaborateurs qui interviennent sur le site ELIVIA de Mirecourt pour leur implication et leur bonne humeur à l'occasion de ces échauffements. Il nous reste à prendre exemple et à dupliquer ces démarches sur nos autres sites de production afin d'améliorer la prévention sur ces sujets.



Marc  
00 33 6 80 46 96 06  
[securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

# Sécurité & Santé au Travail

## Message de la Direction

Nous venons par ce message vous rappeler, comme vous l'entendez également via les différents médias, que **le virus COVID-19 circule toujours**, et que la plus grande vigilance doit rester en cette situation.

Nous vous demandons donc de **respecter scrupuleusement l'ensemble des règles mises en place par notre Groupe et par nos Clients** (distanciation sociale, port du masque, lavage régulier des mains, gestes barrières...). Le respect de ces règles est essentiel afin de limiter au maximum les risques de contamination au sein de nos équipes de travail.

Nous vous demandons en particulier de respecter les règles **lors des trajets en véhicule et au sein des logements**. C'est en effet au sein de lieux confinés (comme une voiture) que la transmission du virus est la plus probable. Une règle simple, obligatoire et efficace lorsque vous êtes plusieurs à monter dans un véhicule : **portez un masque !**

Nous comptons sur votre plein engagement et implication pour l'ensemble de règles de prévention, il s'agit là de votre santé à tous, et par extension, de celle de vos proches, familles, collègues... Alors soyons tous acteurs de la PREVENTION !



L'ensemble des services supports (service QHS, service RH) restent bien entendu à votre disposition pour toute question ou demande particulière. N'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin.

**Service QHS** : Marc PETRY : 06 80 46 96 06  
[mpetry@groupe-peace.com](mailto:mpetry@groupe-peace.com)

**Service RH BENELUX** : Louise NICOLAS : 00352 691 166 545  
[lnicolas@groupe-peace.com](mailto:lnicolas@groupe-peace.com)

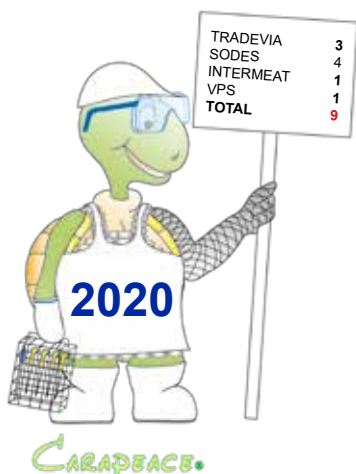
**Service RH FRANCE** : Sylvie RICHARD : 03 87 64 67 14  
[srichard@groupe-peace.com](mailto:srichard@groupe-peace.com)

## Trimestre 2 - 2020 (au 30 juin 2020)

## Commentaires par société

### • SODES

Nous déclarons 4 accidents de travail sur le 1er semestre de l'année, ce qui est un **nombre élevé**, en rapport avec les effectifs de cette société. Une attention particulière doit être portée sur la **bonne gestuelle**, et la **polyvalence** sur plusieurs postes de travail doit être utilisée afin de réduire les risques de type TMS.



### • TRADEVIA

Nous déclarons 3 AT sur le 1er semestre de l'année 2020. Ces 3 accidents se sont produits sur le site ELIVIA de Mirecourt : **le Service Sécurité & Santé au Travail sera donc particulièrement vigilant aux risques présents sur ce site de production**. A noter également parmi ces 3 AT, 1 accident sur machine (heureusement sans gravité), mais qui doit nous pousser à davantage de prévention sur ce point spécifique.

### • VPS

Nous déclarons 1 accident de travail sur le 1er semestre de l'année 2020 sur la société VPS. Nous devons rester vigilant, notamment lors de **déplacements au sein des ateliers de production**, mais également lors d'**opérations de manutention**. Les actions de protection et de prévention de notre politique SST ont été rappelées à l'ensemble des Responsables et Chefs d'Equipe.

### • INTERMEAT

Nous déclarons 1 accident de trajet sur le 1er semestre de l'année 2020 sur la société INTERMEAT Services, ce qui est un **bon résultat**. Nous devons néanmoins rester vigilant, notamment vis-à-vis du risque machine, car **nous avons relevé des situations à risques** sur ces postes de travail. Un rappel a notamment été fait auprès de l'ensemble des Responsables et Chefs d'Equipe sur l'importance des actions de prévention auprès des collaborateurs concernés par le travail sur machine.

Nous sommes à votre écoute :

Marc PETRY : 00 33 6 80 46 96 06  
Philippe SIAD : 00 33 6 14 87 10 84  
Francis DROZAK : 00 33 7 85 18 48 98  
[securite@groupe-peace.com](mailto:securite@groupe-peace.com)

Merci de votre participation.

# Actu du Groupe

## M.E.R.C.I.



Nos ouvriers sont nombreux à avoir travaillé chaque jour pour continuer à faire vivre les pays.

En signe de **reconnaissance**, la Direction du Groupe P.E.A.C.E. a décidé de remettre à chaque ouvrier ayant presté au moins 80% pendant la période allant du 15 mars au 15 mai 2020, une **médaille de l'engagement et du mérite face aux épidémies** ainsi que des **chèques cadeaux pour un montant de 200 €, ou une prime nette de 60 à 200€ pour les salariés travaillant en France**.

Cette médaille du travail a été créée par la Monnaie de Paris pour graver dans le métal les remerciements à tous les salariés qui se sont battus au quotidien pour faire face au virus.

La Direction tient, encore une fois, à remercier chacun de ces salariés pour leur engagement tout au long de cette période difficile.

## Rappel des protocoles Covid-19 mis en place par le Groupe P.E.A.C.E. pour les véhicules et les logements.

**PEACE** **CONSEILS POUR LE TRANSPORT**

**NETTOYAGE**

- Nettoyer le volant, le pommeau de vitesse, le poste radio, le bouton des vitres, les poignées de porte à l'aide d'une lingette à usage unique.

**01 POUR LE TRAJET**

**MESURE D'HYGIÈNE**

- Ne pas se serrer les mains pour se dire bonjour, ne pas s'embrasser.
- Utiliser du gel hydroalcoolique avant de porter les mains au visage lorsqu'on est dans le véhicule.
- Se laver les mains, si possible, en sortant du véhicule ou utiliser du gel hydroalcoolique.

**02**

- Faire en sorte de limiter le nombre de conducteurs différents du véhicule.
- La même personne effectue la conduite du début à la fin de la tournée.

**03**

**AÉRATION DU VÉHICULE**

- Ouvrir les fenêtres du véhicule dès que possible afin d'aérer.

**04**

**PEACE** **CORONAVIRUS, POUR VOUS PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES** COVID-19

**Adoptez les 10 gestes barrière**

- 20 sec** Lavez-vous très régulièrement les mains, toutes les heures avec de l'eau et du savon ou utilisez une solution hydro-alcoolique.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec un mouchoir en cas d'éternuement.
- Utilisez un mouchoir à usage unique, jetez-le dans une poubelle fermée et lavez-vous les mains.
- Sans mouchoir, toussiez ou éternuez dans le pli du coude (pas dans vos mains).
- Évitez de vous toucher le visage, le nez, les yeux et la bouche. Ce sont des portes d'entrée pour les virus et nos mains leurs transports en commun.

- Évitez de serrer la main et de faire la bise.
- Ne prêtez pas les objets de la vie quotidienne (rasoir à dents, téléphone...). Ne partagez pas la nourriture, les couverts, les ustensiles de cuisine.
- Nettoyez régulièrement les objets et appareils que vous touchez (téléphone, poignée de porte).
- Maintenez une distance d'au moins un mètre avec les autres personnes qui toussent ou qui éternuent.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien. En cas de fièvre, de toux et de difficultés respiratoires, contactez le SAMU (15).

Vous avez des questions sur le coronavirus ? **GOUVERNEMENT.FR/INFC-CORONAVIRUS**  
0 800 130 008 (appel gratuit)

# Actions sociales

## Chèques CADHOC rentrée scolaire



Pour commencer au mieux l'année scolaire qui s'annonce, votre Responsable de Site vous remettra courant Août les chèques CADHOC de rentrée d'une valeur de **16€**.

Petit rappel des conditions pour en bénéficier :

- Avoir au moins 6 mois d'ancienneté et être présent au 31 mars 2020,
- Les enfants doivent avoir entre 3 et 16 ans,
- Ils doivent être à votre charge et l'extrait d'acte de naissance doit avoir été communiqué aux services administratifs,
- Concernant les enfants âgés de 17 à 18 ans, un certificat de scolarité sera demandé.

Bonne rentrée à tous !

## Réunions CPPT, RSP et Chefs d'Equipe

Le 1er juillet dernier s'est tenue une réunion des membres du CPPT (Comité pour la Prévention et la Protection au Travail), suivie d'une réunion des Responsables de site et Chefs d'Equipe INTERMEAT SERVICES et VLEES PARTNER SERVICES.

Ces réunions se sont déroulées à Tubize, et furent l'occasion de faire un **bilan sur le 1er semestre de l'année 2020**.

Nous remercions l'ensemble des participants à cette journée pour leur présence et leur implication.



ActionLogement 



**Aide préventive aux impayés de logement**  
**300 € d'aide exceptionnelle pour payer le loyer ou le crédit immobilier**

Action Logement et le Ministère chargé de la Ville et du Logement **se mobilisent pour les salariés** ayant des difficultés à payer leur loyer ou à rembourser leur emprunt immobilier dans le contexte de la crise sanitaire.

Depuis le 30 juin, une **aide exceptionnelle** de 150 € par mois sur 2 mois maximum destinée aux salariés ayant subi une baisse de leurs revenus d'au moins 15 % est mise en place. Une seule aide par foyer pourra être accordée dans les 3 mois qui suivent leur baisse de revenu.

Pour en bénéficier, rien de plus simple, connectez-vous sur [www.actionlogement.fr](http://www.actionlogement.fr) !

## Nouvelle grille des salaires

Comme chaque année les représentants patronaux et syndicaux du secteur de la transformation des viandes se sont réunis pour **redéfinir le niveau de rémunération minimum des salariés de l'Industrie et des Commerces en Gros de Viandes**.

La nouvelle grille s'établit comme suit à compter du 1er mars 2020 :

### Congés Payés



Nous vous rappelons que vous devez impérativement vous reposer au minimum **12 jours** (2 semaines) **en continu** durant la période allant du **1er mai au 31 octobre**.

Nous en profitons pour vous souhaiter de bonnes et belles vacances estivales !

Niveaux	Échelon 1	Échelon 2	Échelon 3
<b>Ouvriers - Employés</b>			
<b>Niveau I</b>	1 560 €	1 583 €	1 616 €
<b>Niveau II</b>	1 628 €	1 648 €	1 679 €
<b>Niveau III</b>	1 690 €	1 715 €	1 749 €
<b>Niveau IV</b>	1 781 €	1 817 €	1 853 €
<b>TAM</b>			
<b>Niveau V</b>	1 864 €	1 895 €	1 947 €
<b>Niveau VI</b>	2 066 €	2 149 €	2 232 €
<b>Niveau VII</b>	2 383 €	2 478 €	2 572 €
<b>Cadres</b>			
<b>Niveau VIII</b>	2 919 €	3 238 €	3 302 €
<b>Niveau IX</b>	3 946 €	4 262 €	4 602 €
<b>Niveau X</b>	4 980 €	5 375 €	5 808 €

Les partenaires sociaux en ont profité pour **revaloriser la prime d'habillement** qui s'éleve à 30 € par mois travaillé depuis le 1er mars 2020 et **modifier les jours de congés exceptionnels** notamment l'attribution de 15 jours de congés en cas de décès d'un enfant mineur.

## Le Compte Personnel de Formation ou comment être maître de son avenir professionnel !

Le Compte Personnel de Formation (CPF) permet à tout salarié de financer à son initiative une action de formation. Il accompagne son titulaire tout au long de sa carrière jusqu'au départ en retraite.

Depuis janvier 2019, **chacun dispose d'un CPF valorisé en euros**.

Si vous souhaitez financer une action de formation, vous avez accès à un large choix de formations et afin de faciliter vos démarches, une **application mobile** est mise en place depuis novembre dernier. Elle permet à tous les usagers ayant des droits CPF d'acheter une formation librement et sans intermédiaire.

Il suffit de la télécharger soit sous Android soit sous Apple.



Un numéro de téléphone a été mis en place pour répondre aux questions des utilisateurs rencontrant des difficultés avec l'application mobile et le site internet : 09 70 82 35 51 (du lundi au vendredi de 9h à 18h).

En 2019, cette possibilité a été mise en œuvre par Monsieur Ibraguim DELIYEV, salarié chez SODES, après un arrêt maladie. Il a pris l'initiative de se former à un nouveau métier (ambulancier) au cas où il serait difficile pour lui de poursuivre son métier de désosseur.

Cette application, vous permet de :

- connaître vos droits acquis au titre du CPF,
- choisir votre formation, financer votre projet,
- vous inscrire à la formation et la payer directement en ligne.

**Mais aussi : Le CPF de transition professionnelle**

Le CPF de transition professionnelle remplace le Congé Individuel de Formation (CIF). Comme ce dernier, il permet de financer des projets de reconversion professionnelle.



## Branche viande Bénélux INTERMEAT – VPS

### Salariés belges : possibilité d'aide financière pour la garde de vos enfants

La commission paritaire 118.11 offre à tout travailleur qui, durant l'année pour laquelle l'intervention est demandée, a travaillé dans une entreprise ressortissant de cette commission.



#### Quels enfants entrent en ligne de compte ?

Tous les enfants des travailleurs, qui sont âgés de trois ans ou moins. Le lien avec les parents doit être prouvé (attestation de composition de ménage, acte de naissance, etc.).

#### A combien s'élève l'intervention dans les frais de garderie ?

Chaque travailleur a droit par enfant à 2 € par jour lorsque l'enfant est en garderie. La contribution maximale que le travailleur par enfant peut recevoir est de 115 € par trimestre lors duquel il a travaillé dans une entreprise alimentaire.

#### Comment en bénéficier ?

En se rendant sur le site [alimento.be](http://alimento.be) et en complétant le formulaire en ligne.

Pour toute précision, une foire aux questions est également disponible.

Pour toute question, le service RH se tient à votre disposition.

### La déclaration d'impôt en Belgique pour les non-résidents

Dès lors que vous avez des revenus en Belgique et que vous résidez à l'étranger, vous devez **obligatoirement** introduire une « déclaration à l'impôt des non-résidents ».

Pour ce faire, vous devez vous munir des fiches fiscales 2019 suivantes qui vous ont été communiquées par nos services début 2020, ainsi que par la caisse de congés payés de Belgique :

- Fiche fiscale 281.10 (salaires INTERMEAT / VPS)
- Fiche fiscale 281.10 (congés payés)
- Fiche fiscale 281.13 (allocations de chômage)
- Fiche fiscale 281.18 (indemnités maladie ou accident du travail)



Une fois complétée, votre déclaration doit être transmise au :

Centre P Bruxelles  
Boulevard du Jardin Botanique 50  
Boîte 3424  
B - 1000 BRUXELLES  
(Tel : (00 32) 2 576 84 50)

Pour les non-résidents ayant déjà déclaré l'année précédente, l'administration belge vous fait parvenir **automatiquement** une déclaration à remplir à partir de septembre 2020.

Pour les non-résidents n'ayant jamais introduit de déclaration en Belgique, il faut **établir une demande** sur [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be). Pensez à vous munir de votre numéro de sécurité sociale belge (NISS) qui figure sur votre fiche de paie.

Une aide en ligne pour compléter votre déclaration est mise à votre disposition sur le site [www.finances.belgium.be](http://www.finances.belgium.be) (onglet déclaration des non-résidents).

Voici également un e-mail pour contacter le centre Etrangers : [foreigners.team4@minfin.fed.be](mailto:foreigners.team4@minfin.fed.be)

Nous vous rappelons qu'il convient d'être vigilant sur le dépôt de votre déclaration, car **un envoi tardif peut faire l'objet d'une taxation d'office**.

Le service RH se tient à votre disposition.

## Installation des totems d'accueil sur le site de La Résidence (57)



Retrouvez toute l'actualité  
CESATEC sur  
[www.cesatec.fr](http://www.cesatec.fr)



C'est en collaboration avec la société Blue Wire que CESATEC a installé **2 totems d'accueil** pour le Domaine de la Résidence, un tout nouveau projet hôtelier de prestige porté par Christophe PERINO que nous connaissons bien dans le groupe.

Les deux totems, sobres et élégants, se fondent parfaitement dans l'environnement verdoyant et servent ainsi à l'information sur les différentes prestations du complexe : thème des soirées au restaurant bistronomique immersif, activités sportives, événements, disponibilités des lodges, spa, hammam, etc. ([www.domaineresidence.com](http://www.domaineresidence.com)).

## Parc Auto

### Entretien des véhicules et Coronavirus

La situation exceptionnelle que nous vivons en raison de l'épidémie de Covid-19 impacte non seulement nos vies professionnelles et personnelles, mais également tout ce qui gravite autour. Cela vaut notamment pour l'entretien des véhicules de service.

Ainsi, plusieurs points sont à soulever :

- Si vous deviez faire l'**entretien** de votre véhicule durant la période de confinement, prenez rendez-vous dès la réouverture des garages et informez les services administratifs afin qu'ils puissent mettre à jour les données dans l'intranet.
- N'oubliez pas de faire les **appoints d'huile et d'AdBlue** si besoin (et si possible), et de **vérifier l'usure de vos pneus**. En cas de problème, contactez immédiatement les services administratifs.
- Les véhicules doivent désormais être équipés de **pneus été**.
- Respectez le protocole Covid-19 mis en place par le groupe spécifiquement pour les véhicules et le transport (vous le trouverez en page 'Groupe' de ce numéro).



Benoît LANNNOY  
00 352 691 266 504  
[blannoy@groupe-peace.com](mailto:blannoy@groupe-peace.com)

## Heureux événements



### ■ Carnet rose

- Valentin ANDRÉ est né le 13 avril 2020.

Bienvenue au bébé et toutes nos félicitations aux heureux parents !

### ■ Carnet blanc

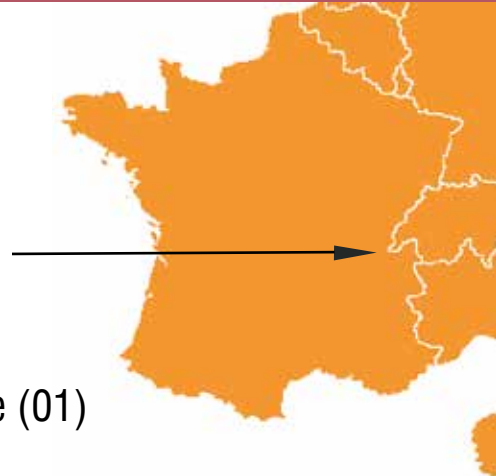
- Charlène MAILLAN et Adrien DUCHENE se sont dit «oui !» le 20 juin 2020.

Tous nos voeux de bonheur !

## Site de Production

TRADEVIA

Notre client :



Haut Valromey - France (01)



Responsable de site : Patrick THIBAUDON

Chef d'Equipe : Cédric MOLLET

Effectif : 25 collaborateurs

Activité : abattage, désossage et parage de viande de boeuf

*Photo prise avant l'épidémie de Covid-19*



## Fabriquez un hôtel à insectes !

Pour ce numéro, Sur le Vif vous invite à créer en famille un hôtel à insectes. Placé dans votre jardin, à l'abri des prédateurs, il accueillera des abeilles solitaires, syrphes, perce-oreilles, carabes, chrysopes, pemphrédons... Des insectes qui sont très utiles au jardin puisqu'ils peuvent polliniser le potager, mais aussi vous débarrasser des ravageurs, comme les cochenilles ou les pucerons.

- Temps de réalisation : 1h
- Niveau de difficulté : moyen

### **Il vous faut :**

- Une scie à bois,
- Des planches de bois,
- Des vis et une visseuse (un marteau et des clous peuvent également faire l'affaire),
- De la paille,
- Des morceaux de tuile, de brique ou de pot de fleur (en terre cuite) cassé,
- Des petits rondins de bois ou du bambou,
- Des petites pommes de pin...

### **A vous de jouer :**

- Découpez et disposez les planches de bois de façon à former différentes cases et un toit (comme une maison),
- Vissez les planches entre-elles,
- Disposez un élément par case (ex : la paille dans une case, les pommes de pin dans une autre, etc.)
- Evidez les rondins de bois et couchez-les dans une case. Petite astuce : le bambou est plus facile à utiliser car ses tiges sont naturellement creuses.
- Vous pouvez agrémenter les cases de votre hôtel à insectes avec ce qui vous passe sous la main : feuilles mortes, laine de bois, mousse, écorce... Chaque matériau (naturel évidemment) attirera un insecte spécifique. Plus vous diversifiez, mieux ce sera pour vos hôtes, et donc pour votre jardin !



Il ne vous reste plus qu'à placer votre réalisation dans un arbre ou sur un support, et à attendre vos nouveaux locataires !

Partagez vos créations et vos idées : [redaction-slv@groupe-peace.com](mailto:redaction-slv@groupe-peace.com)